

■ **Carrelage Tomic**, à Montreux (FOSC du 07.02.2001, p. 0940). Par décision du 25 septembre 2003, qui a pris effet le 18 novembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1007 du 03.02.2004
(02109980 / CH-550.1.022.545-7)